

BUSAN 1228 S

MICROBICIDE SOLIDE INDUSTRIEL

Bâtonnets hydrosolubles. Chaque bâtonnet contient 100 grammes d'ingrédient actif

La vente des bâtonnets en format individuel est interdite.

1 Bâtonnet : 118g

LIRE L'ÉTIQUETTE SUR L'EMBALLAGE EXTERNE AVANT L'UTILISATION

Garantie:

2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol.....84,5 % (par poids)

NO D'HOMOLOGATION: 22861
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Se référer à l'étiquette sur l'emballage externe pour le mode d'emploi, les instructions pour l'élimination, les précautions, les mesures de premiers soins, les renseignements toxicologiques, les dangers environnementaux et l'avis à l'utilisateur.

LABORATOIRES BUCKMAN DU CANADA LTÉE.

351, rue Joseph-Carrier
Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 5V5

Téléphone d'urgence 24 Heures:
(450) 424-4404

BUSAN 1228S

MICROBICIDE SOLIDE INDUSTRIEL

Chaque bâtonnet contient 100 grammes d'ingrédient actif.

La vente des bâtonnets en format individuel est interdite.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

**NO D'HOMOLOGATION: 22861
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

GARANTIE:

2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol.....84,5 % (par poids)



POISON

DANGER



CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: kilogrammes

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres étendues d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture pour humain ou animaux, lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Laboratoires Buckman du Canada Itée
351, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion, (Québec) J7V 5V5

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES:
1-450-424-4404

MODE D'EMPLOI

Tours de refroidissement, échangeurs de chaleur, condensateurs et laveurs d'air

Avant l'utilisation, les systèmes doivent être nettoyés pour enlever les dépôts organiques, inorganiques et microbiens. Un traitement choc utilisant une concentration de 100 ppm d'ingrédient actif (basée sur la quantité d'eau contenue dans le système), est recommandé initialement. Répéter le traitement initial jusqu'à ce que le contrôle d'activité bactérienne soit évident. De 15 à 50 ppm d'ingrédients actifs devraient être ajoutés, chaque 1 à 5 jours ou encore au besoin. Note: pour les laveurs d'air, utiliser seulement dans les systèmes équipés d'éliminateurs de vapeur (bruite) efficaces.

Fluides pour métallurgie

Ajouter 0,6 à 1,2 kg de BUSAN 1228S par 10,000 litres d'eau contenus dans le système, à un endroit qui convient le mieux.

Application pour les gisements pétrolifères

Injecter une concentration de 100 ppm d'ingrédients actifs, basée sur la quantité d'eau contenue dans le système jusqu'à ce que le contrôle soit atteint. La dose d'entretien est de 10 à 25 ppm. Pour toutes les applications, expulser le produit directement dans le système aux endroits suivants:

Puits de gaz: Introduire à travers le système de soupape de la tête du puits afin que le produit soit relâché dans les tuyaux.

Puits d'huile: Relâcher dans les tuyaux lorsque les barres de succions sont tirées.

Réservoirs d'entreposages: Relâcher à travers la vanne.

PRÉCAUTIONS

DANGER GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Corrosif pour les yeux et la peau. Mortel si ingéré. SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL. Éviter l'ingestion, l'inhalation des poussières et le contact avec la peau, les yeux, et les vêtements. Éviter la contamination des aliments. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures lors du mélange et du chargement de ce produit, de même que pendant le nettoyage et les réparations. Il peut se dégager du formaldéhyde lors de l'utilisation de ce produit. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans des circonstances propices à l'atteinte, sur les lieux de travail, de concentrations de formaldéhyde dans l'air qui soient supérieures aux seuils d'exposition établis par les organismes compétents de santé et de sécurité au travail. Lorsque la concentration mesurée dépasse ces seuils, il est recommandé de porter un appareil de protection respiratoire approuvé par la NIOSH. Se laver les mains avant de manger, boire, prendre de la gomme à mâcher, fumer ou utiliser les toilettes. Retirer immédiatement tous les vêtements et l'équipement de protection si le pesticide entre en contact avec la peau par l'intermédiaire de vêtements imprégnés de produit ou lors d'un déversement. Se laver la peau à fond avant de revêtir des vêtements propres et l'équipement de protection nécessaire pour poursuivre le travail entamé. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imprégnés du produit concentré ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

PREMIERS SOINS

Contact oculaire: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

☐☐ **En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Avis au médecin: Ce produit est corrosif. La présence possible de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique. Ce produit peut être un sensibilisant ou peut provoquer une réaction allergique chez certains individus.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.

2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))